



COMMUNE DE BADEVEL

Plan Local d'Urbanisme



Pièce n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Elaboration du PLU approuvé le 12 juillet 2018
Modification n°1 approuvée le 16 janvier 2026

Le Maire

Vu pour être annexé à la délibération du 16 janvier 2026

Visa sous-préfecture




SOUS-PREFECTURE

21 JAN. 2026

MONTBELIARD



Sommaire

Le PLU : aspects généraux	5
Orientations générales	5
1. Maintenir une stabilité démographique dans le cadre d'un développement urbain cohérent	6
1.1. Permettre l'accueil de nouveaux habitants	6
1.2. Répondre aux besoins en logements tout en maîtrisant l'urbanisation	6
1.3. Améliorer l'articulation entre les différents quartiers	7
1.4. Conforter les activités économiques existantes et favoriser leur développement	7
2. Préserver l'identité rurale de Badevel	9
2.1. Protéger le caractère identitaire des grands espaces	9
2.2. Développer une Infrastructure Verte et Bleue structurante	9
2.3. Préserver et valoriser les espaces naturels liés à la Feschotte	10
2.4. Valoriser les éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager	10
3. Synthèse	12

Le PLU : aspects généraux

Le Projet d'Aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) est un document obligatoire, institué par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » dite loi S.R.U. du 13 décembre 2000.

Article L151-2 du code l'urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**
- 3° Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- 4° Un règlement ;
- 5° Des annexes.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise le contenu du PADD.

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Ainsi, le PADD expose l'expression politique de la volonté municipale d'aménagement et d'urbanisme pour les années à venir s'efforçant d'apporter des réponses aux problèmes soulevés dans le diagnostic et dans l'analyse de l'état initial de l'environnement de la commune.

Ce document, destiné à l'ensemble des citoyens, doit permettre de comprendre le devenir des secteurs d'enjeux de leur ville. Enfin, son contenu doit permettre la mise en œuvre des orientations supracommunales et ainsi être compatible avec le projet intercommunal exprimé dans le SCOT approuvé par Pays de Montbéliard agglomération en 2006. Le SCOT approuvé est actuellement en révision dans une configuration territoriale élargie à 4 communautés de communes rassemblées au sein du Syndicat Mixte Nord Doubs. Ce dernier, créé en janvier 2014 a engagé l'élaboration du Scot sur un périmètre de 72 communes.

Orientations générales

Le diagnostic communal a permis de mettre en avant les besoins et enjeux qui reposent sur le territoire.

La commune de Badevel bénéficie d'un cadre de vie agréable, à forte identité rurale, qui est un des facteurs déterminant de son attractivité.

La préservation de ce cadre de vie passe notamment par la valorisation d'une Infrastructure Verte et Bleue à l'échelle du Pays de Montbéliard. Cette Infrastructure Verte et Bleue remplit un double objectif : assurer la viabilité écologique du Pays de Montbéliard et fonder durablement son organisation urbaine et économique.

Le projet communal est articulé autour de deux orientations :

- 1. Maintenir une stabilité démographique dans le cadre d'un développement urbain cohérent.**
- 2. Préserver l'identité rurale de Badevel.**

1. Maintenir une stabilité démographique dans le cadre d'un développement urbain cohérent

1.1. Permettre l'accueil de nouveaux habitants

Après avoir subi un long déclin à partir des années 1970, la commune de Badevel a vu sa population croître soudainement après 1990.

Toutefois, depuis 2006, la population diminue à nouveau progressivement pour atteindre 833 habitants en 2015.

La commune souhaite afficher une ambition de stabilisation du niveau de population à l'horizon 2038. Cet objectif correspond à environ 800 habitants.

L'accueil de ces nouveaux habitants nécessitera la création d'une trentaine de logements sur la commune à l'horizon 2038.

L'arrivée de nouveaux habitants, notamment de jeunes ménages avec enfants, permettra le renforcement des effectifs scolaires.

Lotissement « La Combe du Chemin »



Source : ADU

1.2. Répondre aux besoins en logements tout en maîtrisant l'urbanisation

La parc de logement est essentiel constitué d'habitation privées occupées par leur propriétaire. La commune souhaite agir en faveur d'une diversité du parc de logements en favorisant la création de logements locatifs et en particulier des logements à loyer modéré, tel qu'indiqué au Programme Local de l'Habitat en vigueur.

En outre, le projet de développement vise à conforter l'enveloppe bâtie existante de la commune en favorisant la requalification des espaces actuellement bâtis tels que la friche industrielle de « La Fabrique », en maîtrisant l'urbanisation diffuse, mais également en définissant une seule nouvelle zone d'extension urbaine.

Afin de préserver son cadre naturel et paysager qui fait son identité, l'artificialisation des sols d'ici 2038 est fortement réduite (le PLU conserve une unique zone d'extension de 1,2 ha pour de l'habitat).

Ferme Wurgler rénovée



Source : ADU

1.3. Améliorer l'articulation entre les différents quartiers

L'offre d'équipements et de services est actuellement implantée de façon diffuse dans le tissu bâti. Cette dispersion s'explique par un réseau viaire peu développé, principalement structuré autour de deux axes majeurs : la Route Départementale 463 et la Grande Rue. Ce réseau contribue à un éclatement de l'armature urbaine et à un manque de lisibilité de la centralité de la commune, la Grande Rue aboutissant d'ailleurs en impasse.

Aussi, le projet communal vise à améliorer l'accessibilité des différents équipements et secteurs existants ou futurs. Il s'appuie sur :

- le développement des liaisons douces, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Infrastructure Verte et Bleue,
- la création ou le prolongement de liaisons viaires avec la perspective de générer les opportunités d'un désenclavement à long terme de la voirie de la Grande Rue.

1.4. Conforter les activités économiques existantes et favoriser leur développement

Aujourd'hui, l'activité économique est portée par une économie de services et d'artisanat ainsi que par quelques unités industrielles, principalement situées au secteur de « La Vouaivre ». Les activités agricoles et sylvicoles, très présentes sur l'ensemble du territoire, font également partie intégrante des enjeux liés au développement économique local.

La municipalité souhaite axer sa stratégie de développement économique selon trois axes forts :

- conforter les activités présentes en leur laissant la possibilité de s'étendre, notamment sur le secteur de «la Vouaivre»,
- reconverter la friche de « La Fabrique » en permettant notamment l'accueil de nouveaux commerces,
- permettre le développement des activités agricoles et sylvicoles.

Secteur de « La Vouaivre », le long de la rue de Fesches le Châtel (RD 209)



Source : ADU



Orientation 1

Maintenir une stabilité démographique dans le cadre d'un développement urbain cohérent

Légende

Répondre aux besoins en logements tout en maîtrisant l'urbanisation

- Conforter l'enveloppe bâtie du village
- Maîtriser l'habitat diffus
- Potentiel d'opérations de renouvellement
- Foncier libre
- Potentiel d'opérations en extension

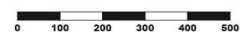
Améliorer l'articulation entre les différents quartiers par un maillage de l'espace public

- Liaisons viaires et douces
- Liaisons vers les espaces naturels
- Infrastructure Verte et Bleue (IVB)

Conforter les activités économiques existantes et favoriser leur développement

- Soutenir les activités économiques existantes
- Permettre le développement des activités agricoles
- Permettre le développement des activités sylvicoles

PLU de Badevel
Projet d'Aménagement et de Développement Durables - mai 2018



Agence Pays de Montbéliard
de Développement
et d'Urbanisme

2. Préserver l'identité rurale de Badevel

2.1. Protéger le caractère identitaire des grands espaces

La commune de Badevel bénéficie d'un cadre de vie agréable, à forte identité rurale, qui est un des facteurs déterminant de son attractivité.

Afin de préserver les paysages et les espaces naturels de la pression urbaine, une limite à l'urbanisation a été déterminée. Cette contrainte au développement urbain résulte à la fois de la présence d'éléments naturels à préserver en priorité (Espace Naturel Remarquable d'intérêt majeur, massifs forestiers) et des orientations de la politique communautaire (préservation d'unités foncières viables pour l'agriculture, maintien de ceintures vertes, de corridors biologiques et d'espaces tampons).

Un cadre de vie à forte identité rurale



Source : ADU

2.2. Développer une Infrastructure Verte et Bleue structurante

L'ensemble de la trame verte de la commune participe à son identité paysagère et à la qualité du cadre de vie offert aux habitants. La préservation de ce cadre de vie passe notamment par la mise en place d'une Infrastructure Verte et Bleue à l'échelle du Pays de Montbéliard, une mise en place qui vise à assurer la viabilité écologique du Pays de Montbéliard et à fonder durablement son organisation urbaine et économique.

Le projet urbain communal vise à conserver et à protéger l'ensemble des éléments constituant l'Infrastructure Verte et Bleue, tout en la renforçant par l'aménagement de nouveaux espaces publics et l'intégration paysagère des futures extensions urbaines.

Chemin rural séparant Badevel de Fêche-l'Eglise



Source : ADU

2.3. Préserver et valoriser les espaces naturels liés à la Feschotte

La municipalité souhaite protéger l'ensemble des éléments naturels associés au cours d'eau de la Feschotte.

Véritable « poumon vert » situé à proximité de l'enveloppe bâtie, cet espace bénéficie d'une valeur patrimoniale forte, reconnue dans le cadre de l'inventaire des Espaces Naturels Remarquables du SCOT. Il doit ainsi être protégé dans son ensemble et faire l'objet d'une attention particulière.

La pérennité de cette vallée est en outre fortement dépendante de l'activité agricole qui s'y exerce. Les conditions de son maintien doivent être assurées dans le cadre du projet de la commune.

Enfin une importante partie de la vallée est concernée par la zone inondable de la Feschotte. Le projet limite l'urbanisation dans ces secteurs en prenant en compte le Plan de prévention des risques d'inondation en cours d'élaboration et;

L'Espace Naturel Remarquable de la Feschotte, situé en zone inondable



Source : ADU

2.4. Valoriser les éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager

Afin de préserver les corridors écologiques, le conseil municipal souhaite conserver des coupures vertes qui sont autant de limites à l'étalement urbain.

De plus, le conseil municipal souhaite valoriser les éléments du patrimoine bâti remarquables présents sur son territoire, tels qu'on peut le voir sur les cités ouvrières au sud du bourg. Les éléments les plus significatifs tels que des fermes traditionnelles ou certaines constructions du bâti ancien sont identifiés et protégés dans le cadre du PLU.

Enfin, de nombreux vergers ont été repérés sur le territoire communal, dont une majorité se trouve en frange urbaine. Leur conservation est une volonté forte du conseil municipal, pour leur participation à l'intégration des espaces bâtis et leur qualité paysagère.

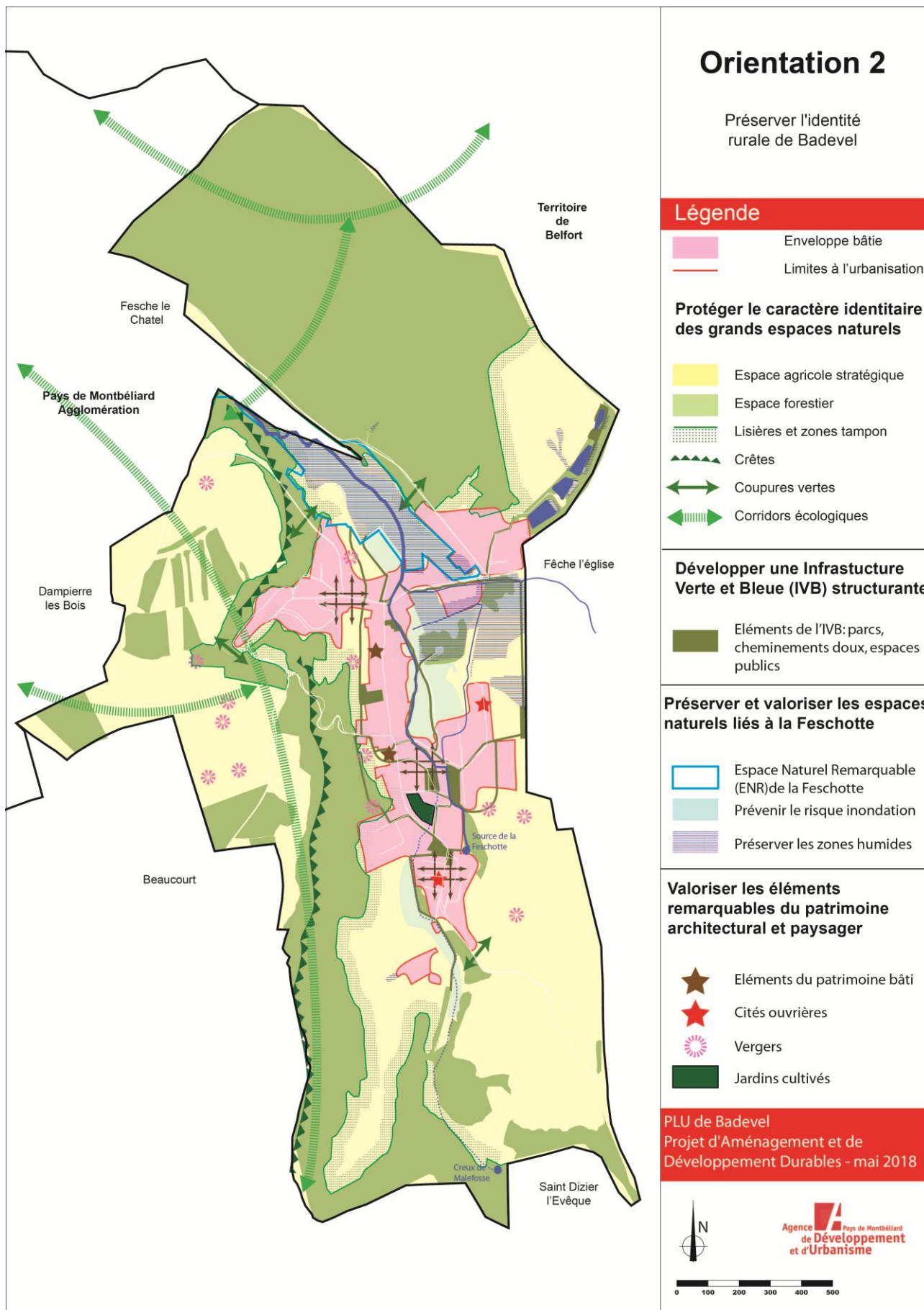
Cités ouvrières construites en 1920



Des vergers qui participent à l'intégration du bâti



Sources : ADU



Orientation 2

Préserver l'identité rurale de Badevel

Légende

- Enveloppe bâtie
- Limites à l'urbanisation

Protéger le caractère identitaire des grands espaces naturels

- Espace agricole stratégique
- Espace forestier
- Lisières et zones tampon
- Crêtes
- Coupures vertes
- Corridors écologiques

Développer une Infrastructure Verte et Bleue (IVB) structurante

- Eléments de l'IVB: parcs, cheminements doux, espaces publics

Préserver et valoriser les espaces naturels liés à la Feschotte

- Espace Naturel Remarquable (ENR) de la Feschotte
- Prévenir le risque inondation
- Préserver les zones humides

Valoriser les éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager

- Eléments du patrimoine bâti
- Cités ouvrières
- Vergers
- Jardins cultivés

PLU de Badevel
Projet d'Aménagement et de Développement Durables - mai 2018



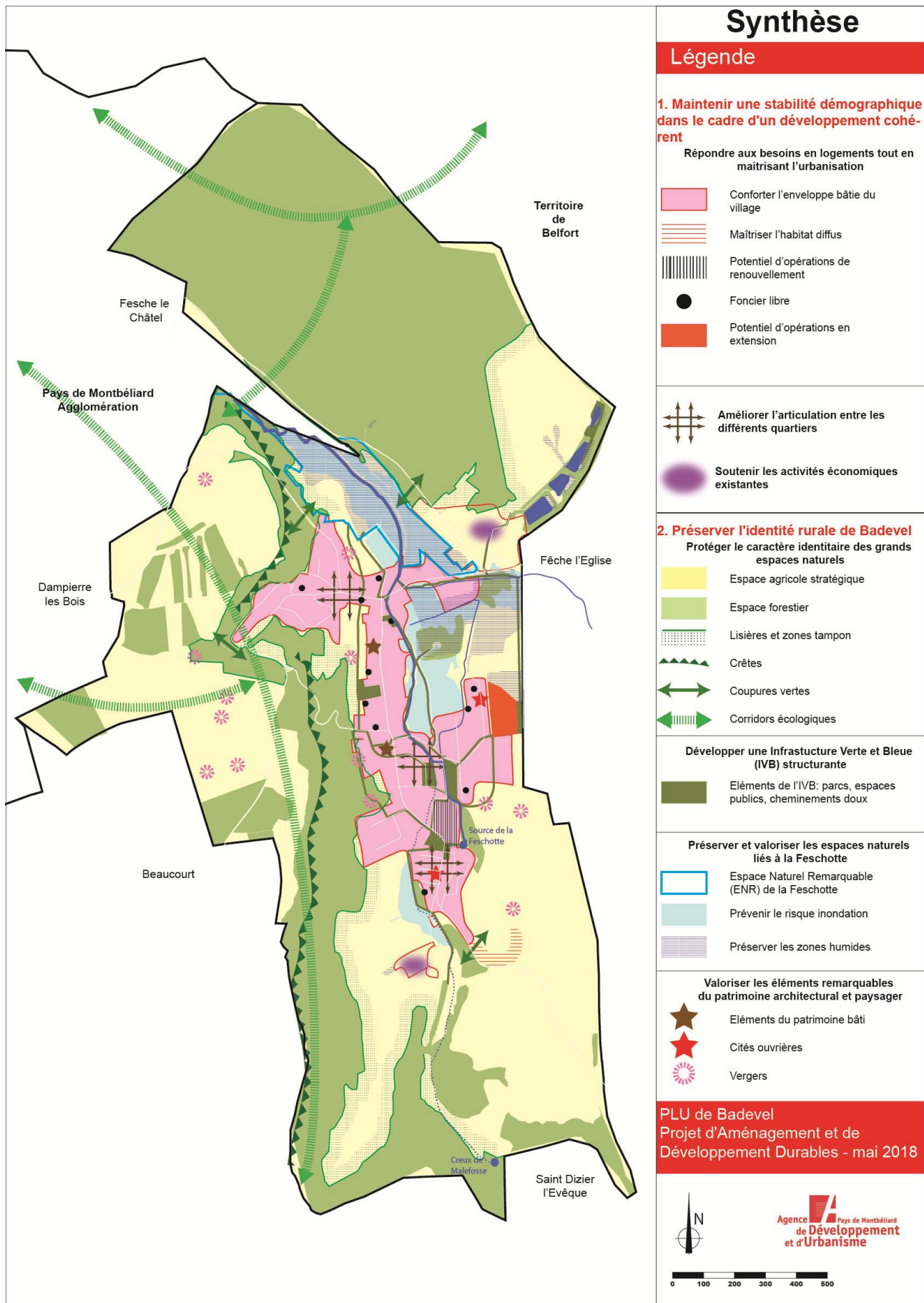
Agence Pays de Montbéliard
de Développement
et d'Urbanisme



3. Synthèse

Axe	Orientations	Objectifs
<p>1. Maintenir une stabilité démographique dans le cadre d'un développement urbain cohérent</p>	<p>Permettre l'accueil de nouveaux habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser la population autour de 800 habitants à l'horizon 2038, • Pérenniser et renforcer les effectifs scolaires.
	<p>Répondre aux besoins en logements tout en maîtrisant l'urbanisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des logements à loyer modéré à Badevel (PLH), • Renouvellement urbain et opportunités foncières dans le tissu urbain existant, • Traitement de « La Fabrique ».
	<p>Améliorer l'articulation entre les différents quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de liaisons douces, • Création de nouvelles liaisons viaires dans les zones d'urbanisation future et désenclaver à moyen-long terme la Grande Rue.
	<p>Soutenir les activités économiques existantes et favoriser le développement du tissu</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter les activités présentes en leur laissant la possibilité de s'étendre, • Reconvertir la friche de « la Fabrique », • Permettre le développement des activités agricoles et sylvicoles.

<p>2. Préserver l'identité rurale de Badevel</p>	<p>Protéger le caractère identitaire des grands espaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du caractère non constructible de l'Espace Naturel Remarquable de la Feschotte, des massifs forestiers et des espaces agricoles stratégiques, • Mise en place d'une limite à l'urbanisation.
	<p>Développer une Infrastructure Verte et Bleue structurante</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connexion des espaces naturels, des espaces verts urbains et des équipements publics par le biais des liaisons douces.
	<p>Préserver et valoriser les espaces naturels liés à la Feschotte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le risque d'inondation, • Maintien de l'activité agricole.
	<p>Valoriser les éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des éléments les plus significatifs : fermes traditionnelles, cités ouvrières, vergers.



Synthèse

Légende

1. Maintenir une stabilité démographique dans le cadre d'un développement cohérent

Répondre aux besoins en logements tout en maîtrisant l'urbanisation

- Conforter l'enveloppe bâtie du village
- Maîtriser l'habitat diffus
- Potentiel d'opérations de renouvellement
- Foncier libre
- Potentiel d'opérations en extension

Améliorer l'articulation entre les différents quartiers

Soutenir les activités économiques existantes

2. Préserver l'identité rurale de Badevel

Protéger le caractère identitaire des grands espaces naturels

- Espace agricole stratégique
- Espace forestier
- Lisières et zones tampon
- Crêtes
- Coupures vertes
- Corridors écologiques

Développer une Infrastructure Verte et Bleue (IVB) structurante

- Eléments de l'IVB: parcs, espaces publics, cheminements doux

Préserver et valoriser les espaces naturels liés à la Fêschotte

- Espace Naturel Remarquable (ENR) de la Fêschotte
- Prévenir le risque inondation
- Préserver les zones humides

Valoriser les éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager

- Eléments du patrimoine bâti
- Cités ouvrières
- Vergers

PLU de Badevel
Projet d'Aménagement et de Développement Durables - mai 2018



Agence Pays de Montbéliard
de Développement
et d'Urbanisme

